

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

# DRÔME ARDÈCHE FOOT

*Procès Verbaux*





PROCÈS-VERBAL N°46

Réunion du 28/06/19

**Présents :** Roselyne LAULAGNET, Philippe AUBERT, Flavie CHANAS, Claude BRESSON , Robert ASTIER

**INFORMATIONS AUX CLUBS**

- **Montées et descentes U 15**

Sous réserves de procédures en cours et de confirmations des descentes de Ligue

Descendent de Ligue : US MONTELIMAR , VALLIS AUREA

Monte en Ligue U 16 : SUD ARDECHE

Monte en Ligue U 15 : RHONE VALLEES

Montent en D 1 : CREST AOUSTE, FC SALAISE

SUD ARDECHE est maintenu en D 1

Descendent en D 2 : VALLEE JABRON , RHONE CRUSSOL 2, SAINT JEAN DE MUZOLS

Montent en D 2 : MOURS SAINT EUSEBE 2, SAINT MARCEL LES VALENCE , FC MONTELIMAR

Descendent en D 3 : EYRIEUX EMBROYE, SUD ARDECHE 2, BERG HELVIE, RHODIA OLYMPIQUE

Montent en D 3 : ANNONAY 2, HOSTUN , RHONE CRUSSOL 3, SAINT RESTITUT

Descendent en D 4 : ROIFFIEUX, CHAVANAY 2, VALENCE FC , CREST AOUSTE , CHABEUIL, VALLON PONT D'ARC, ROCHEMAURE, VALS LES BAINS

- **Montées et descentes en U 18**

Descends de LIGUE : SUD ARDECHE 1 qui devient SUD ARDECHE 2

Suite au maintien des U 19 en Ligue SUD ARDECHE 1 jouera en U 18 Ligue

Monte en Ligue : US MONTELIMAR

Montent en D 1 : BOULIEU LES ANNONAY , MOURS SAINT EUSEBE

Descendent en D 2 : RHONE CRUSSOL 2 , ANNONAY

Montent en D 2 : LARNAGE SERVES , CHATEAUNEUF SUR ISERE

Descendent en D 3 : EYRIEUX EMBROYE , CORNAS

Montent en D 3 : FC SALAISE , CHOMERAC , TRICASTIN FC

Descendent en D 4 : AS CANCOISE , GR HERMITAGE TOURNON 2, RHONE VALLEES 2, FC 540 , VALDAINE FC

- **Montées en U 20**

Montent en Ligue : RHONE CRUSSOL

Sont invités à participer au championnat R2 LIGUE : CREST AOUSTE , MOURS SAINT EUSEBE ,  
US MONTELMAR

Il n' y aura pas de championnat U 20 District cette saison

## TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U9 ET U7

Responsable :

Thomas FUSTIER - Port : 06.60.27.23.81

Sébastien DESCHAMPS -Port : 06.66.56.07.11

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U11

Responsable

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

## CATEGORIE U13

Responsables :

Sébastien DESCHAMPS – Port : 06.66.56.07.11

Thomas FUSTIER- Port : 06.60.27.23.81

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U15

### Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U15 FEMININES A 8

### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U18 FEMININES A 8

### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U18

### Responsable :

Claude BRESSON- Port : 06.70.03.20.57

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## **Coupe GAMBARDELLA**

Les inscriptions se font à La Ligue avant le 15 juillet

Les joueurs U 16 peuvent y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF

## FUTSAL

### Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)



# Commission Terrains et Equipements

PROCÈS-VERBAL N° 09

Réunion du 2 juillet 2019

**Présents :** D'AGOSTINO Dominique, FLANDIN Daniel, ZAVADA Richard, ABANOZIAN Rémy.

**Excusés :** LEFEBVRE Roger, MARTINEZ Emile.

**Absent :** MYALI Gyl

## COURRIERS RECUS DE LA LIGUE

### Classement des installations

#### Niveau 5

**MONTELIER : Stade Le Prieuré – NNI. 261970101**

Niveau 5 avec AOP du 24 Mai 2019

Rapport de visite effectué par MM. GOURMAND et BOURGOGNON – Classement jusqu'au 27 Mai 2029.

**JARCIEU : Stade du Dolon – NNI. 381980101**

Niveau 5 avec AOP du 20 Janvier 2010.

Rapport de visite effectué par M. D'AGOSTINO – Classement jusqu'au 24 Juin 2029.

## COURRIER ENVOYE A LA LIGUE

**Classement des installations :** Confirmation du classement en **Niveau 5 :**

- VALENCE stade Briffaut N°2

**Fin des travaux :** JARCIEU, PARNANS.

**Demande d'accord préalable :** HOSTUN, CHOMERAC

## DOSSIERS FAFA

### Projets :

- SAINT ROMAIN DE SURIEU (terrain synthétique)

## DIVERS

- **Facturations d'éclairage 50 euros** : SAINT MARCEL LES VALENCE (contrôle effectué le 03/05/2019)

### **RAPPEL :**

**1-** Tous les terrains doivent être homologués classés (selon le règlement de la F.F.F : Art L 131.16 du Code du Sport) pour les compétitions officielles et organisation de manifestations ouvertes aux licenciés.

**La confirmation de classement des terrains et installations sportives se fait tous les 10 ans.**

**Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés tous les 5 ans.**

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques agréés par la F.F.F :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER

**Arrêté d'Ouverture au Public** ou une attestation de capacité du Maire (Capacité d'accueil inférieure à 300 personnes) manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France – Tournoi etc...)

Sans ces informations la capacité reste à 300 personnes y compris les joueurs et dirigeants.

Votre responsabilité est engagée en cas d'incident.

**Match en nocturne** : 120 lux sont demandés pour un premier contrôle – Mini 100 lux pour la D3, D4, D5 et D6.

170 lux pour la D1 et D2 – Mini 150 lux.

Aucune dérogation ne sera accordée par la commission des terrains et équipements.

Si vous êtes intéressés pour jouer en nocturne, il faut nous contacter.

Pour information le relevé de Lux vous sera facturé **50 euros pour les clubs évoluant en district et 120 euros pour les clubs évoluant en Ligue.**

**Informations Fédérales** : Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, il devra être compléter une demande d'avis préalable et la mairie devra fournir le certificat d'entretien et de conformité.

**2-** Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité.

La responsabilité de la mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

### **3-Dimensions des vestiaires**

**Problématique** : des installations existantes avec des vestiaires ne répondant pas aux exigences réglementaires (20m<sup>2</sup> minimum hors douches et sanitaires) sont classées en niveau 5 par la CFTIS.

Rappel réglementaire : « Pour le classement en niveau 5 des installations sportives existantes, des dimensions minimales des vestiaires joueurs et arbitres conformes au règlement sanitaire départemental seront tolérées » (Article 6.2.2. du Règlement des Terrains et Installations Sportives -Edition 2014).

Position de la FFF : l'application du Titre 6 pour les terrains de niveau 5 avec des dimensions de vestiaires inférieures à 20 m<sup>2</sup> est maintenue avec la condition suivante :

**« A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre1.3)**

**Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.**

RESPONSABLES SECTEURS :

**M FLANDIN : secteur 1 et 2**

**M ZAVADA : secteur 3 et 4**

**M LEFEBVRE : secteur 5 et 6**

**M D'AGOSTINO : secteur 7 et 8**

**M MIALY : secteur 9 et 10**

**M MARTINEZ : secteur 11 et 12**

Prochaine réunion de la commission le **jeudi 29 août 2019 à 18H00.**

**Permanence au district le jeudi de 17h00 à 19h00.**

**Le Président  
D. D'AGOSTINO**

**Le Secrétaire  
R. ABANOZIAN**



## Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 47

( DERNIER P.V. DE LA SAISON 2018/2019 )

### ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES (RAPPEL)

La C.D.A. Vous rappelle que l'Assemblée Générale des Arbitres (Jeunes et Adultes) se tiendra bien le Samedi 31 août 2019, lieu restant à définir et qui vous sera communiqué en temps voulu.....

**ATTENTION ! Le Certificat Médical est valable qu'uniquement pour le test TAISA, donc la présence est obligatoire POUR L'INTEGRALITE DE LA JOURNEE.**

**Vous devez donc prendre toutes vos dispositions pour ce jour-là.**

**L'absence non justifié entraînera un retrait de 10 points.**

**TOUT CERTIFICAT MEDICAL, CERTIFICAT DE TRAVAIL/PLANING, FEUILLE DE MISSION, JUSTIFICATF DE VOYAGE DOIT ÊTRE ENVOYE DANS UN DELAI DE J + 6 EN DOUBLE EXEMPLAIRE :**

**1°) à : [roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr)**

**Et 2°) à : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)**

**Attention toute licence non valide à la date de l'ag l'arbitre ne pourra pas faire le test physique, mais devra être présent toute la journée.**

Merci d'en prendre note.

### RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE « ARBITRE » + DOSSIER MEDICAL

La C.D.A vous informe que le **DOSSIER** pour le renouvellement de votre licence « arbitre » est disponible sur le site du District, donc n'attendez pas la dernière minute pour le renouveler **accompagné de votre Dossier Médical.**

Elle vous remercie par avance.

### PREPARATION DU TEST PHYSIQUE TAISA POUR TOUTS LES ARBITRES (JEUNES ET ADULTES)

La C.D.A vous informe qu'un entraînement (facultatif) sera effectué pour toutes les catégories (Jeunes et Adultes), le Lundi 26 Août 2019 au Stade Municipal de CHATUZANGE LE GOUBET.

Le rendez-vous est fixé à 19h00.

Vous munir de votre tenue d'échauffement et de votre nécessaire de toilette.

Merci d'en prendre note.

## FONCTION ARBITRE-ASSISTANT SAISON 2019/2020

La C.D.A., après délibération, a validé cinq nouveaux arbitres pour la fonction d'Arbitre-Assistant pour la saison 2019/2020 :

- BENDJEDDA Hakim
- EL HADDIOUI Jalal
- MATHE ROUSSEL Jean-Luc
- BUTLER Sylvain
- RODRIGUES DE OLIVIER Joao

Néanmoins, ces quatre arbitres devront au préalable, **obligatoirement** assister au stage des assistants qui aura lieu en début de saison, sinon leur candidature ne sera pas valide.

## COURRIERS DES ARBITRES

- NOUTAI ZINSOU Joseph : Justificatif d'absence à l'Assemblée Générale, lu et noté.

## FORMATION ELITE (RAPPEL)

Veuillez trouver ci-dessous les dates de la formation Élite :

- Vendredi 05/07/2019 à 19 h15 au Siège du District
- Samedi 24/08/2019 à 09 h00 au Siège du District
- Vendredi 06/09/2019 à 19 h15 au Siège du District
- Samedi 21/09/2019 à 09 h00 au Siège du District

Merci d'en prendre note.

**Le Président, le bureau et tous les membres de la C.D.A. vous souhaitent, à vous toutes et vous tous, de bonnes vacances et n'oubliez pas de vous préparer pour le test TAISA.**

**Le Président  
Nicolas BRUNEL**

**Le secrétaire  
Jean Baptiste RIPERT**